Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CONSEIL D'ETAT ADOPTE LE PROJET DE HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE (HEP) VAUDOISE

La HEP s'inscrira dans la perspective d'un réseau romand

Le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur des lignes directrices du projet de Haute école pédagogique (HEP) que prépare le Département de la formation et de la jeunesse. Celle-ci devra s'intégrer à terme dans un réseau romand et délivrer aux futurs enseignants des diplômes reconnus à l'échelle nationale et européenne. Elle ne devra par ailleurs pas coûter plus cher par étudiant que l'actuel système de formation.

Destinée à la formation de tous les maîtres d'enseignement du canton, la Haute école pédagogique (HEP) vaudoise en gestation devrait être une étape vers la mise en ?uvre d'un réseau de formation pédagogique romand organisé en centres de compétences. C'est ce que préconise le Conseil d'Etat qui vient de donner son accord de principe à la création de la HEP vaudoise en chargeant le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) de préparer un exposé des motifs et projet de loi à cet effet.

Suivant un rapport d'intention présenté par la Cheffe du DFJ Francine Jeanprêtre et adopté par le Gouvernement, la future HEP vaudoise poursuivra 4 objectifs stratégiques. Il s'agit d'abord d'améliorer la formation des maîtres en tenant notamment compte des besoins liés à la mise en ?uvre de la réforme scolaire Ecole vaudoise en mutation (EVM), mais aussi de l'évolution des conditions pédagogiques, sociales, culturelles et éducatives. Il faudra ensuite que les diplômes délivrés par la HEP soient reconnus à l'échelle nationale et européenne, suivant les règlements de reconnaissance de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Il faudra encore doter le canton de Vaud d'une loi en la matière basée sur le regroupement et la réorganisation de toutes les formations des maîtres actuelles. Enfin, la HEP devra développer ses relations avec ses homologues romandes dans le but de créer un réseau intercantonal favorisant l'échange des compétences et une

répartition rationnelle et équilibrée des tâches en matière de formation " pointue " des enseignants. Selon le projet actuel, la formation sera de niveau tertiaire et impliquera une collaboration de l'Université de Lausanne.

Le projet devra par ailleurs s'inscrire dans le même cadre financier que le système actuel de formation tel qu'il apparaît dans les comptes de 1997 et 1998. Le coût annuel par étudiant de la future HEP ne dépassera pas celui qui peut être calculé sur la base des montants alloués auxétablissements qui dispensent aujourd'hui ce type de formation, dont l'Ecole normale ou le Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire (SPES).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 novembre 1999

Philippe Lavanchy, chef du Service de l'enseign. secondaire supérieur et de la formation, 021 / 316 34 01 Fabien Loi Zedda, secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 02